



Syndicat mixte de collecte
et de valorisation des déchets
ménagers du Vendômois

Comité Syndical du jeudi 23 février 2023 à 18h30

**ValDem ZAC du Haut des clos – Allée Camille Vallaux 41100
VENDOME**

**Ce procès-verbal sera soumis à l'approbation
du Comité Syndical du 15 mars 2023**

PROCES-VERBAL

Le jeudi 23 février 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis à ValDem ZAC du Haut des clos – Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME sur convocation adressée par le Président le 13 février 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.5211.11 du code général des collectivités territoriales.

Thierry BOULAY, Président du Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois, préside la séance avec l'ordre du jour suivant :

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal du comité du lundi 05 décembre 2022 (annexe 01)
- III. Débat d'orientation budgétaire (annexe 02)
- IV. Questions diverses

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry Boulay", with a horizontal line underneath.

Thierry BOULAY

<u>Nombre de membres au moment du vote :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 38 ▪ votants : 39 	<u>Résultat du vote :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 39 	<u>Président de séance :</u> Thierry BOULAY <u>Secrétaire de séance :</u> Nicolas HASLE			
<p>Etaient présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT NEILZ Maryline M BALLEUR Frédéric Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeannine M VEAUX Jean-Marc </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle M GAUTHIER Alain M LERICHE Philippe M MENAGE Martial M NOURRY Paul Mme PASQUERAULT Patricia <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT NEILZ Maryline M BALLEUR Frédéric Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeannine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle M GAUTHIER Alain M LERICHE Philippe M MENAGE Martial M NOURRY Paul Mme PASQUERAULT Patricia <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT NEILZ Maryline M BALLEUR Frédéric Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël Mme CHOUTEAU Monique M COSME Thierry M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LIMOUZIN Joseph M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeannine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle M GAUTHIER Alain M LERICHE Philippe M MENAGE Martial M NOURRY Paul Mme PASQUERAULT Patricia <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain			
<u>Ont donné pouvoir :</u> Mme LAUMONIER-BEAUJOUAN Valérie ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain	<u>Ont assisté :</u>				
<p>Etaient absents excusés :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> M BARBIER Bruno M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M CLAMENS Jean-Paul M COURTIN Mickael M DESSAY Eric M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud Mme FLAMENT Nadia M FOURMONT Thierry </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> M GARDRAT Benoit M GUILLOT Raphael Mme HERTZ Sandrine M HALAJKO Alain M LARANGE Philippe M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> M BARBIER Bruno M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M CLAMENS Jean-Paul M COURTIN Mickael M DESSAY Eric M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud Mme FLAMENT Nadia M FOURMONT Thierry	M GARDRAT Benoit M GUILLOT Raphael Mme HERTZ Sandrine M HALAJKO Alain M LARANGE Philippe M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> M BARBIER Bruno M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CHAMBRIER Philippe M CLAMENS Jean-Paul M COURTIN Mickael M DESSAY Eric M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie Mme FEDELE Chantal M FERRAND Arnaud Mme FLAMENT Nadia M FOURMONT Thierry	M GARDRAT Benoit M GUILLOT Raphael Mme HERTZ Sandrine M HALAJKO Alain M LARANGE Philippe M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M CORDONNIER Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			

I. Désignation du secrétaire de séance

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

PROPOSE :

Il vous est proposé de reconduire ces dispositions, et de désigner Monsieur Laurent GAUTHIER en qualité de secrétaire de séance.

DECIDE :

A l'unanimité Monsieur Laurent GAUTHIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II. Adoption du procès-verbal du mardi 05 décembre 2022

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le procès-verbal du Comité Syndical du mardi 05 décembre 2022 vous est adressé en annexe.

PROPOSE :

Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

DECIDE :

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal du mardi 05 décembre 2022 est adopté.

III. Débat d'orientations budgétaires (annexe 02)

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président introduit le débat d'orientations budgétaires en présentant les grandes tendances.

Le budget qu'il vous est ce soir proposé de discuter s'avère être le budget le plus compliqué mis en débat depuis 2010. Les difficultés rencontrées sont de plusieurs ordres. Mais aucune ne peut être imputée à notre démarche collective et assumée depuis de nombreuses années. En aucune manière, les aléas majeurs que nous subissons ne peuvent et ne doivent remettre en cause la gestion rigoureuse du Syndicat engagée depuis toujours. Plus encore, c'est parce que notre gestion s'est avérée rigoureuse, prospective et réaliste, que nous sommes, moins que d'autres sans doute, impactés par la situation économique tendue que nous vivons. Une situation économique qui touche chaque foyer mais aussi grandement le fonctionnement et les équilibres financiers de nos collectivités locales.

Des difficultés de plusieurs ordres disais-je...

En premier lieu, et ce n'est pas ignorer la réalité que de dire que la situation internationale et ses contre-coups économiques nous frappent avec une vigueur jamais ressentie.

Si nous avons pu passer sans trop d'encombres la période délicate des années Covid, les tensions actuelles du monde (conflit en Ukraine, restriction des marchés asiatiques, bouleversement des règles et orientations européennes...) et ses nombreux effets amènent profondément nos équilibres financiers.

Avec comme impact majeur l'augmentation de nos frais d'énergie, et en particulier de carburant pour la collecte, bien sûr, réalisée en régie. Mais également, par contre-coup, l'ensemble de nos marchés : tri, transport, incinération dont les clauses de revalorisation intègrent la hausse des énergies, mais aussi les pressions sur le coût des matières premières.

Quelques exemples, les plus significatifs pour illustrer mon propos.

Dépenses de carburant :	+ 178.666€	→ + 92 %
de marché de Tri :	+ 263.492€	→ + 53 %
d'incinération :	+ 128.000€	→ + 14 %

Des augmentations sans compensation liées à la revente des déchets triés à destination des filières de recyclage, puisqu'après une période d'embellie (par certains côtés, décorrélée des réalités économiques) les prix de négoce s'effondrent et que les perspectives pour 2023 ne nous laissent entrevoir aucune amélioration. Voire une continuité dans la baisse des recettes attendues.

Pour illustration, sur l'ensemble des matières recyclées, l'estimation 2023 (base janvier-février) nous fait perdre 192000€ soit 49% de nos recettes. Si à cela on impute les pertes potentielles de la consigne plastique, notre manque à gagner s'établirait à hauteur de 400.000€.

Sur le plan local, la déprise démographique de notre territoire nous impose une nouvelle difficulté. Notre territoire demeure aussi vaste à desservir même si la population décroît.

Une situation qui bouscule davantage les équilibres des territoires ruraux comme le nôtre que les agglomérations importantes ou les métropoles régionales. Entre 2019 et 2023, notre population a subi une baisse de sa population de 2234 hbts, passant de 52678 habitants à 50344. Et entre 2017 et 2023, nous avons perdu 2785 hbts. Soit une perte automatique chaque année, de recettes de l'ordre de 240.000€, alors que les charges intrinsèques à l'exécution de notre mission de service public n'ont cessé de croître. En effet, la baisse du nombre de nos habitants n'a aucune répercussion positive sur notre coût de collecte.

Il faut toujours passer sur chaque commune, avec comme corollaire une facture globale à partager entre moins de personnes.

Voilà pour quelques un des paramètres généraux ou locaux, qui s'imposent à nous et sur lesquels nos moyens et possibilités d'agir se révèlent être quasiment nuls.

A propos des critères directement liés à notre responsabilité, nous nous sommes imposé une analyse, plus fine encore que les années précédentes, pour nos postes de dépenses. Puisque pour les éléments qui relèvent directement du service rendu les recettes sont portion congrue.

Comme dépenses impératives, cela justifiées par notre organisation en régie, figurent les charges de personnels. Très largement maîtrisées dans les exercices précédents elles augmentent cette année, en grande partie liée à l'augmentation générale du point d'indice. Juste rémunération de ceux de « première ligne » dont il a été reconnu que leur engagement était indispensable à notre vie collective.

En termes de gestion de personnel, il faut également relever que nous sommes, comme dans bons nombres de secteurs, très fortement soumis à la concurrence et à la tension existante pour recruter des chauffeurs poids lourds. Sur ces charges de gestion courantes, nous sommes allés chercher toutes les latitudes possibles, notamment en obtenant des réductions de charges sociales et des exonérations de TVA sur certaines activités.

En épluchant les textes, en maintenant une pression ferme sur nos différents interlocuteurs, nous avons pu récupérer pour nos budgets (présent et à venir) la somme de 150.000€ annuels.

Pour toutes nos nouvelles actions, nous veillerons à les mener en partenariat opérationnel et financier.

Comme je viens de l'énoncer, les contraintes diverses sont impérieuses. Pour autant nous devons conserver une dynamique qui s'inscrive dans le temps.

En cela, le budget d'investissement est orienté autour de deux thèmes essentiels :

- La poursuite de la qualité du service rendu
 - > Travaux sur plateforme déchets verts, composteurs, bacs...
 - > Développement de la collecte des bio-déchets

- Le renouvellement ou le maintien de nos matériels
 - > Achat des 3 bennes (avec 18 mois d'attente de livraison 800.000€)
 - > Reconditionnement de 6 BOM pour 120.000€ (Afin de faire durer le matériel est de réduire le coût d'investissement du neuf)

Ces investissements absolument nécessaires ne pourront être menés qu'avec un virement de la section d'investissement prévu, à ce jour, de 1.181.000€. En cours d'année nous pourrions envisager au regard de notre endettement particulièrement faible (34.07€ par habitant, en intégrant le prêt de 800KE) de recouvrir à l'emprunt de manière à soulager notre épargne de gestion et ménager nos futurs budgets.

Et nous en venons précisément à l'équilibre de notre budget avec :

- Une section de fonctionnement de 9.037.138€
- Une section d'investissement de 1.511.752€

Notre gestion scrupuleuse nous a permis jusqu'à présent, de conserver des moyens suffisants pour absorber les différents chocs auxquels nous étions les années précédentes confrontés, à savoir essentiellement : les obligations réglementaires successives, la réduction des contributions des Eco-organismes, les fluctuations sur les prix de revente des emballages triés et des matières valorisables.

Aujourd'hui, en tenant compte des informations que je viens d'énoncer, l'exercice dévient particulièrement périlleux. En un sens, nous devons résister à l'attraction fatale du vide.

Ce budget 2023 va absorber plus de $\frac{3}{4}$ de nos réserves. Avec de très grandes inconnues sur les contingences externes que nous sommes dans l'incapacité de totalement appréhender. Ainsi, je vous propose, et l'ensemble du bureau avec moi, après discussion, de manière responsable, de faire passer la contribution annuelle par habitant de 76.36€ à 85.29€. Et je sais la période sensible que nous traversons tous, que les finances de chaque foyer subissent les répercussions d'une forte inflation qui réduit les marges de manœuvres des budgets familiaux. Mais comme chacun de nos foyers, nous sommes soumis aux mêmes dilemmes, et à cette augmentation qui nous est conjoncturellement imposée.

Même si comparaison n'est pas raison, il est important de rappeler le contexte national et de préciser que nous restons, plus encore aujourd'hui, compte tenu des augmentations opérées les 2 dernières années par de nombreuses collectivités : + 20, +50, +150%, très en deçà du prix moyen par habitant. Nous l'étions en 2020 avec un coût par habitant de 76€36 contre 109€ (chiffre officiel ADEME) en moyenne au niveau national. Nous le sommes plus encore aujourd'hui. Il est toujours aussi primordial de constater que notre coût de service par habitant à 85 est très proche de ce qu'il était en 2010.

Je pense avoir le droit de dire que rare sont les structures intervenantes dans le domaine des déchets qui peuvent, sur cette période de 13 ans, afficher un pareil résultat.

Mais pour tout vous dire, l'horizon devant nous reste sombre. Ne pas augmenter cette année nous exposerait à une hausse plus importante les années à venir, en nous privant dès

maintenant des quelques subsides supplémentaires indispensables au maintien de nos objectifs. Cependant, nous avons quelques sources de satisfaction dont les prolongements devraient nous permettre de mieux amortir les turbulences financières à venir :

- Notre orientation vers une collecte des DNR en C,05(tous les 15 jours, en alternance avec le DEM)
- La maîtrise de notre propre centre de tri, pour une meilleure appréhension des dépenses de gestion et d'investissement

Le domaine de la collecte et du traitement des déchets, longtemps considéré comme mineur, s'avère aujourd'hui, vous pouvez comme moi le constater dans la presse nationale, et sur tous les territoires, un enjeu essentiel des politiques et finances publiques.

De tous ces éléments, et de ce projet, avec toutes ces conséquences, avec toutes ces incertitudes, je vous propose de débattre.

Un membre du comité demande une précision quant à la baisse démographique : « cette baisse est-elle constante ? »

M. Boulay indique qu'en effet, elle l'est depuis 2019. Pour l'heure, les nouvelles arrivées ne se voient pas et cette baisse vaut pour toutes les communes, pas aux mêmes degrés certes, mais toutes les communes sont touchées.

Laurent Gauthier indique que ValDem a baissé ses participations pendant longtemps et que si cela n'avait pas été le cas, sa réserve aurait été énorme et que de ce fait, les foyers du territoire ne sont pas perdants.

En 2020, les chiffres ADEME indiquent un coût de la gestion du service public des déchets à 109€/hab./an au national, à ValDem, ce montant était de 76.36€.

M. Boulay précise que nous avons une compétence unique qui doit se financer uniquement via la TEOM. Si nous n'avions pas notre résultat d'excédent cumulé, nous devrions augmenter le budget de 52%.

Mme Jeantheau indique que les choix faits de prendre part à la SPL du centre de tri, d'assurer le service en régie contribuent à maîtriser les coûts. Tout comme le fait de rejoindre ValEco pour le prix de l'incinération précise M. Boulay.

Le projet de nouvelle ligne de valorisation énergétique porté par ValEco permettra de faire rentrer des recettes indirectes, pour continuer de maîtriser les prix.

De même, la SPL pour le centre de tri cherche à maîtriser ses coûts des refus de tri via des solutions de valorisation internes (ValEco par exemple). Dans la même optique, la SPL porte un projet de plateforme de négoce pour massifier et augmenter les recettes des reventes de matières hors collecte des recyclables.

Un membre du comité demande ce qu'il se passera quand la réserve sera épuisée ? M. Boulay répond que la situation sera de plus en plus tendue, mais que l'objectif est de ne pas l'épuiser avant la fin du mandat.

Un point d'attention est introduit sur la consigne des bouteilles plastiques actuellement en cours de discussion auprès du Gouvernement. Cette consigne reviendrait à vider la poubelle jaune des matières les plus lucratives pour les collectivités en leur laissant le moins valorisable, pour un coût équivalent.

Les metteurs sur le marché poussent pour de plus en plus de plastique, dont les collectivités n'auraient plus ou presque plus de recettes.

D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une consigne à véritablement parler, puisque les bouteilles PET clair et foncé sont directement transformées en paillettes de plastique, difficilement exploitables par la suite.

En problème en droit se pose tout autant, la collecte des ménages étant de la compétence exclusive du service public.

Un élu soulève un problème de totaux à vérifier dans le ROB transmis. Cet élément sera vérifié ou explicité lors du vote du budget.

M. Boulay insiste sur un poids de la dette (total et /hab.) très raisonnable et qui permet d'envisager de faire durer le « matelas » sans pour autant diminuer la qualité de service via un financement des investissements par l'emprunt.

PROPOSE :

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 présenté et annexé à la présente délibération.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

IV. Questions diverses

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le sujet des nouvelles filières REP est ensuite abordée, pour indiquer que leur multiplication engendre un besoin toujours plus important de taille et qu'il n'est pas réaliste de croire que nos sites pourront perdurer en l'état indéfiniment.

M. Gauthier précise que les fermetures de déchèterie sont des sujets qui soulève du débat avant leur mise en œuvre, mais pas après et qu'ils sont donc bien intégrés une fois réalisés.

Le débat d'orientations budgétaires est clos par M. Boulay avec ce dernier point. Le vote aura lieu le 15 mars prochain.

Mme Vaillant, VP, indique que la plateforme de déchets verts sera fermée pour des travaux de voirie du 9 au 11 mars inclus et que des bennes déchets verts seront installées sur les sites de Vendôme et de Naveil.

Mme Harang, VP, indique des dates à retenir : la vente de compost et de paillage à la plateforme de déchets verts le samedi 4 mars.

Le prochain comité syndical le 15 mars.

La prochaine opération « Sauvons les meubles » le samedi 18 mars, avec la même organisation soit 9h-16h. L'association retenue est Para Morée, il s'agit de collégiens qui souhaitent financer leur voyage à Paris pour les JO paralympiques de 2024, sachant que le collège de Morée est déjà très impliqué sur les sujets économie circulaire et que le dossier présenté était très sérieux et motivé.

Enfin, le 30 mars prochain, une visite d'un composteur collectif en fonctionnement est organisée, afin de permettre aux élus de se rendre compte de la réalité d'une telle implantation sur le territoire de leur commune.

D'ailleurs, Mme Harang précise deux points : le premier, les composteurs collectifs ne sont pas des freins sur les territoires des communes où l'habitat est individuel avec jardin, bien au contraire, souvent, il permet de développer le lien social et de créer une dynamique au compostage. Le second point : deux vagues de grandes ventes de composteurs individuels seront organisées en déchèteries et sur le site de ValDem. Une au printemps qui débutera fin mars et une à l'automne.

DANZÉ	MORÉE	ST AMAND	SELOMMES	VALDEM
25 MARS	1 ^{ER} AVRIL	8 AVRIL	15 AVRIL	22 AVRIL
29 AVRIL	6 MAI	13 MAI	20 MAI	27 MAI

Il est enfin indiqué qu'un sondage en ligne a été lancé via notre newsletter et le site de ValDem afin de recueillir des informations sur les habitudes de collecte et de compostage de nos habitants.

M. Derevier, VP, fait état du fait que le permis de construire pour la centrale photovoltaïque de Lignières est signé et qu'aujourd'hui, nous sommes en attente du résultat de dépôt de dossier auprès de la CRE, d'autant que la demande d'injection sur le réseau a été faite auprès d'ENEDIS. Une démarche politique auprès d'ENEDIS a été initiée afin d'accélérer leur réponse pour l'injection au réseau.

Cette démarche de territoire aboutira avec une réunion prévue le 16 mars prochain qui permettra de constituer une société locale dans laquelle reste 36% à répartir et dont ValDem prendra des parts de capital.

M. Derevier précise enfin que le PLPDMA est en cours de rédaction, qu'il sera présenté en bureau en avril, suivie d'une mise en ligne pour consultation auprès du public et dont le comité syndical aura à l'approuver en juin, après vote de la CCES.

M. Boulay conclut le comité syndical en indiquant au comité suite à une question, que la suppression des points de regroupement reste d'actualité et qu'elle sera tranchée dans le cadre du dialogue mis en œuvre avec l'étude sur le passage en C 0.5.

La séance est levée à 20h10.

**DELIBERATION
DU
COMITE
SYNDICAL**

N° 01-2023

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 041-254102023-20230223-01_2023-DE



Objet : Rapport d'Orientations

Budgétaires 2023 / Débat
d'Orientation Budgétaires 2023

Catégorie :

Finances locales
Décisions budgétaires

Date du comité : 23 février 2023

Date convocation : 13 février 2022

Nombre de membres au moment du
vote :

- en exercice : 63
- présents : 38
- votants : 39

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 39

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BALLEUR Frédéric
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
Mme CHOUTEAU Monique
M COSME Thierry
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Laurent
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas

M HERAULT Francis
Mme HUET Karine
Mme JEANTHEAU Nicole
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M LIMOUZIN Joseph
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert
Mme REGNARD Muriel
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M BARBAN Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M GAUTHIER Alain
M LERICHE Philippe
M MENAGE Martial
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme LAUMONIER-BEAUJOUAN Valérie ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BARBIER Bruno
M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CHAMBRIER Philippe
M CLAMENS Jean-paul
M COURTIN Mickaël
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
Mme FABRI-BERGE Valérie
Mme FEDELE Chantal
M FERRAND Arnaud
Mme FLAMENT Nadia
M FOURMONT Thierry

M GARDRAT Benoit
M GUILLOT Raphael
Mme HERTZ Sandrine
M HALAJKO Alain
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M MINIER Benoit
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSELET Benoit

Communauté du Perche Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickaël
M FREMERY Pascal
Mme LENTAIGNE Véronique
M SAMSON Jean-Pierre

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Pour le Président
par délégation,

Flora LAVERGNE



Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire comporte :

- Les orientations budgétaires envisagées par ValDem portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement avec la précision des hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail.

Le ROB a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité et permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

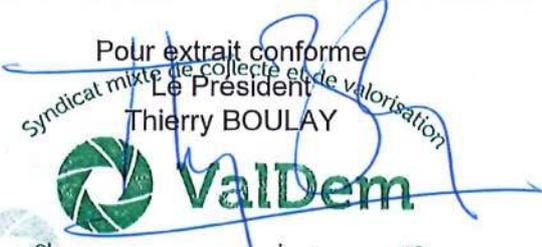
PROPOSE :

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 présenté et annexé à la présente délibération.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY



Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 041-254102023-20230223-01_2023-DE



ValDem

Syndicat mixte de collecte
et de valorisation des déchets
ménagers du Vendômois

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023



Sommaire

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).....	5
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.....	6
Les masses budgétaires	6
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
Recettes de fonctionnement	6
Dépenses de fonctionnement.....	6
Les intérêts de la dette	7
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
Recettes d'investissement	7
Répartition des recettes d'investissement :	7
Dépenses d'investissement	8
Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement.....	9
Tableau des emprunts	9
Endettement pluriannuel des emprunts à compter de l'exercice 2016	9
Remboursement de la dette	11
Évolution du remboursement par emprunt	11
Répartition de la dette par emprunt	12
Dette par habitant	12
Évolution de la dette par habitant.....	12
Évolution de la population DGF	13
Évolution du coût par habitant	13

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales stipule que dans le cadre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Comité Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail dans l'EPCI.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité et permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Un exemplaire doit être adressé au Représentant de l'État et être publié.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
 Reçu en préfecture le 02/03/2023
 Publié le
 ID : 041-254102023-20230223-01_2023-DE



Les masses budgétaires

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	8 722 530	8 549 882	9 037 138
Dépenses de fonctionnement	8 722 530	8 549 882	9 037 138
Dont intérêts des emprunts	35 000	30 000	30 000
Recettes d'investissement	2 158 509	2 260 460	2 173 292
Dépenses d'investissement	2 158 509	2 260 460	2 173 292

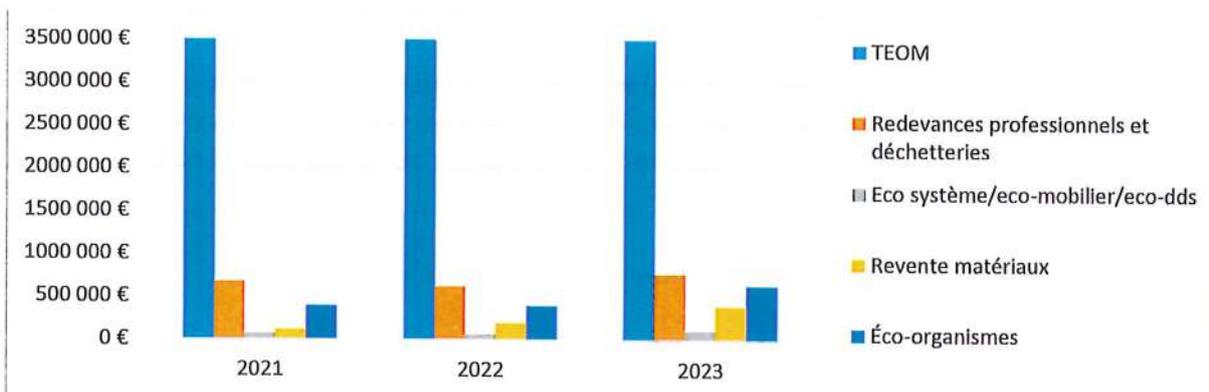
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement :

Années	Recettes de fonctionnement	Évolution n-1	En euros/habitant
2021	8 722 530 €	5,50%	169,21 €
2022	8 549 882 €	-1,98%	165,86 €
2023	9 037 138 €	5,70%	175,31 €

	TEOM	Redevances professionnels et déchetteries	Eco système/eco-mobilier/eco-dds	Revente matériaux	Éco-organismes
2021	3 845 930 €	675 000 €	70 000 €	120 000 €	400 000 €
2022	3 936 358 €	625 000 €	65 000 €	200 000 €	400 000 €
2023	4 292 987 €	772 000 €	110 000 €	400 000 €	639 500 €



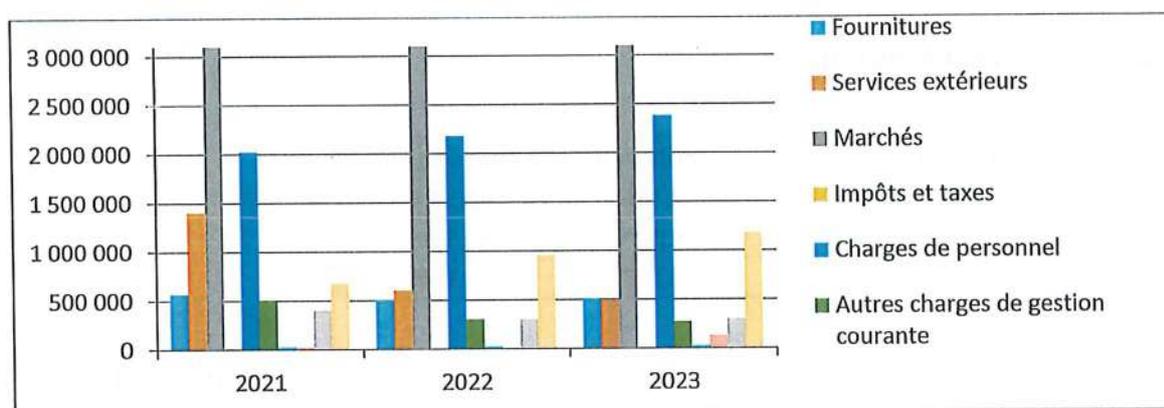
Les recettes de fonctionnement sont variables d'une année à l'autre. Cela est dû à la fluctuation des prix de reprise des matériaux ainsi qu'aux tonnages collectés. La fluctuation de la TEOM est uniquement due aux fluctuations de la population

Dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Évolution n-1	En euros/habitant
2021	8 722 530 €	4,09%	166,22 €
2022	8 549 882 €	-1,98%	165,86 €
2023	9 037 198 €	5,70%	175,31 €

Répartition des dépenses de fonctionnement :

	2021	2022	2023
Fournitures	570 000	502 000	511 500
Services extérieurs	1 407 958	608 000	500 500
Marchés	3 556 022	3 645 000	3 490 000
Impôts et taxes	15 500	5 000	7 000
Charges de personnel	2 024 500	2 182 000	2 383 084
Autres charges de gestion courante	511 000	306 000	274 700
Intérêts des emprunts	35 000	30 000	30 000
Charges excep / financières et dépenses imprévues	30 000	10 000	130 602
Amortissements	400 000	300 000	300 000
Virement à la section d'investissement	683 550	961 882	1 181 752



Nos charges de personnel sont en relation avec l'exercice de nos missions en régie (collecte et déchetteries). Dans la recherche de l'équilibre de notre budget, le poids de l'augmentation des charges d'énergies et de carburant nous impactent fortement.

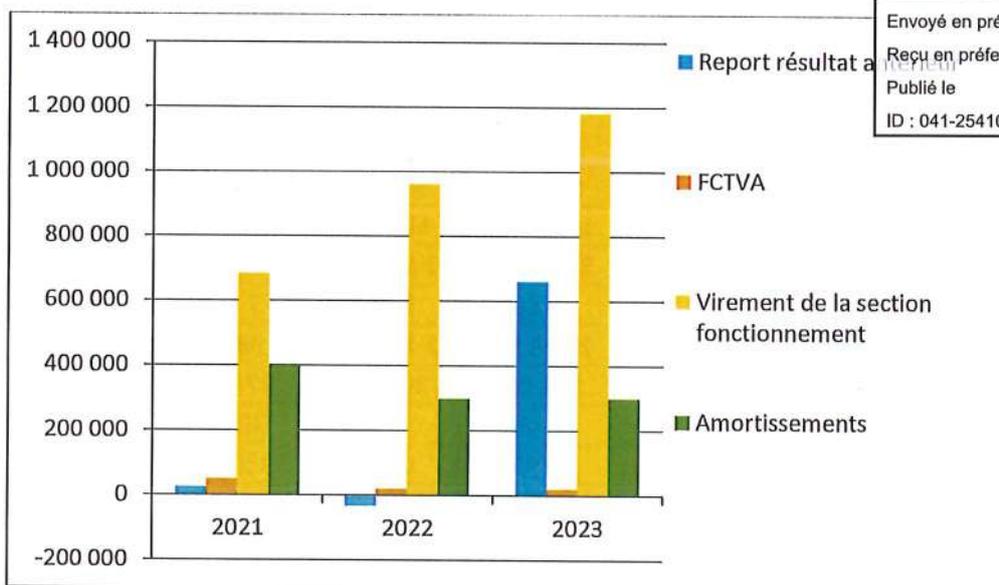
Les intérêts de la dette

2021	2022	2023
35 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT**Recettes d'investissement**

Répartition des recettes d'investissement :

	2021	2022	2023
Report résultat antérieur	24 959	-31 421	661 539
FCTVA	50 000	20 000	20 000
Virement de la section fonctionnement	683 550	961 882	1 181 752
Amortissements	400 000	300 000	300 000



Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

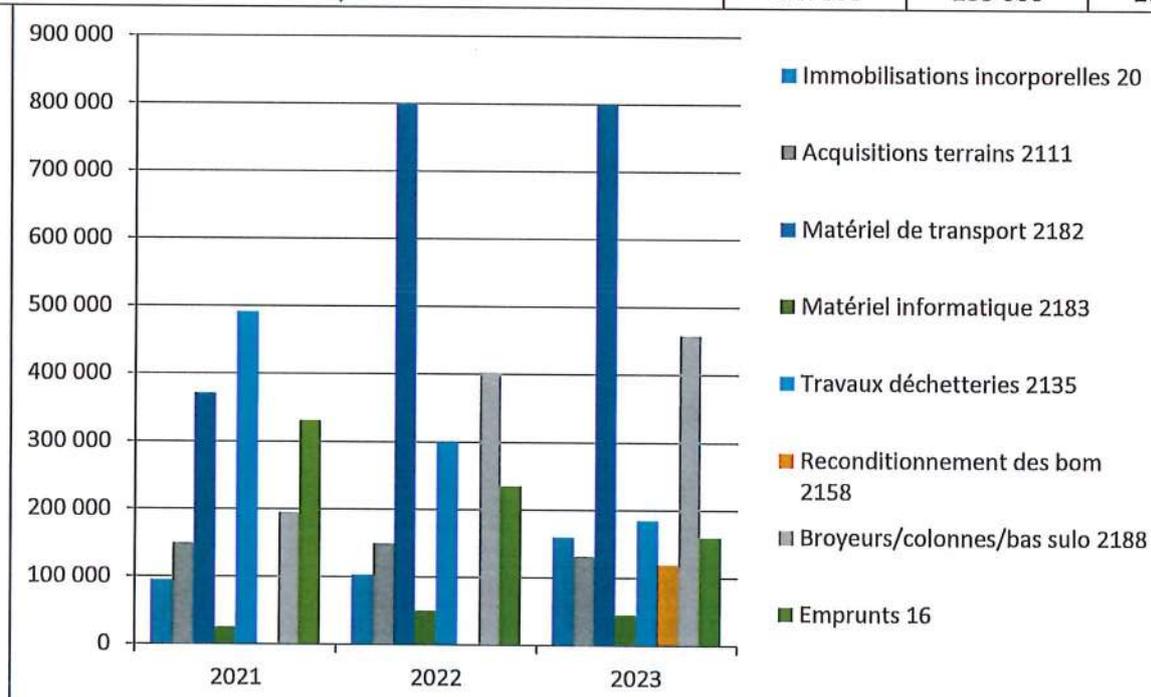
ID : 041-254102023-20230223-01_2023-DE



Dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'investissement	Évolution n-1	En euros/habitant
2021	2 217 460 €	2,73%	42,54 €
2022	2 260 460 €	1,94%	43,85 €
2023	2 173 292 €	-3,86%	42,16 €

	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles	95 000	103 000	160 000
Acquisitions terrains	150 000	150 000	132 199
Matériel de transport	370 759	800 000	800 000
Matériel informatique	25 000	50 000	45 000
Travaux déchetteries	491 500	300 000	185 000
Reconditionnement des bom			120 000
Broyeurs/colonnes/bas sulo	195 250	403 000	458 148
Emprunts	331 000	235 000	160 445



Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investis

Tableau des emprunts

Code	Désignation	Date obtention	Capital emprunté	Date de fin	Dette en capital au 01/01/2023
17	Investissements 2014	31/01/2014	450 000	30/01/2029	187 500
16	Décharge Lignièrès	19/06/2012	300 000	18/06/2032	176 252
18	Bâtiment multifonctions	02/12/2016	800 000	06/01/2037	570 000
19	Achat de 3 benne OM	02/08/2022	800 000	31/07/2032	781 286

Endettement pluriannuel des emprunts à compter de l'exercice 2017

Code d'emprunt	Désignation	2017	2018	2019	
15	bacs et colonnes	138 203,58	-	-	
14	Bennes	197 592,29	197 592,29	197 592,29	
10	Centre transfert	66 689,03	64 628,93	62 568,82	
16	Décharge Lignièrès	21 299,77	21 299,77	21 299,77	
17	Investissements 2014	41 016,52	40 088,52	39 160,80	
18	Bâtiment multifonctions	35 747,25	47 323,50	46 935,50	
19	Achat de 3 benne OM	-	-	-	
	total	500 548,44	370 933,01	367 557,18	

Code d'emprunt	Désignation	2020	2021	2022	2023
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	197 592,29	-	-	-
10	Centre transfert	60 525,65	58 448,62	56 388,55	-
16	Décharge Lignièrès	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	38 255,97	37 305,39	36 377,68	35 449,97
18	Bâtiment multifonctions	46 547,50	46 159,50	45 771,50	45 383,50
19	Achat de 3 benne OM	-	-	19 542,54	85 656,20
	total	364 221,18	163 213,28	159 837,50	102 133,24

Code d'emprunt	Désignation	2024	2025	2026	2027
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-
16	Décharge Lignièrès	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	34 534,95	33 594,55	32 666,84	31 739,14
18	Bâtiment multifonctions	44 995,50	44 607,50	44 219,50	43 831,50
19	Achat de 3 benne OM	85 656,20	85 656,20	85 656,20	85 656,20
	total	100 830,22	99 501,82	98 186,11	96 870,41

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



ID : 041-254102023-20230223-01_2023-DE

Code d'emprunt	Désignation	2028	2029	2030	2031
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-
16	Décharge Lignières	30813,97	7558,46	-	-
17	Investissements 2014	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
18	Bâtiment multifonctions	43443,5	43055,5	42 667,50	42 279,50
19	Achat de 3 benne OM	85 656,20	85 656,20	85 656,20	85 656,20
	total	95 557,24	71 913,73	63 967,27	63 579,27

Code d'emprunt	Désignation	2032	2033	2034	2035
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-
16	Décharge Lignières	-	-	-	-
17	Investissements 2014	21 299,77	-	-	-
18	Bâtiment multifonctions	41 891,50	41 503,50	41 115,50	41 727,50
19	Achat de 3 benne OM	85 656,06			
	total	63 191,27	41 503,50	41 115,50	41 727,50

Code d'emprunt	Désignation	2036	2037
15	bacs et colonnes	-	-
14	Bennes	-	-
10	Centre transfert	-	-
16	Décharge Lignières	-	-
17	Investissements 2014	-	-
18	Bâtiment multifonctions	40 339,50	10 024,25
19	Achat de 3 benne OM		
	total	40 339,50	10 024,25

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

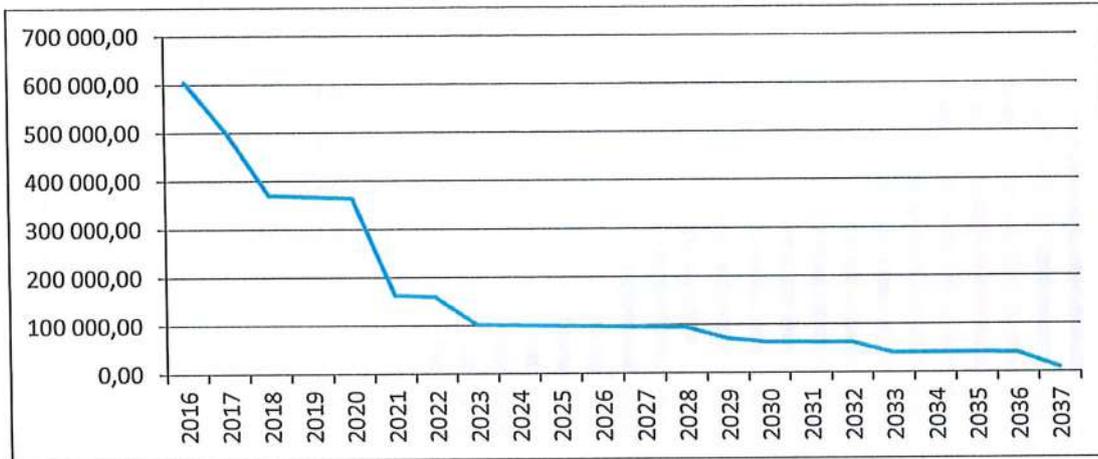
Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

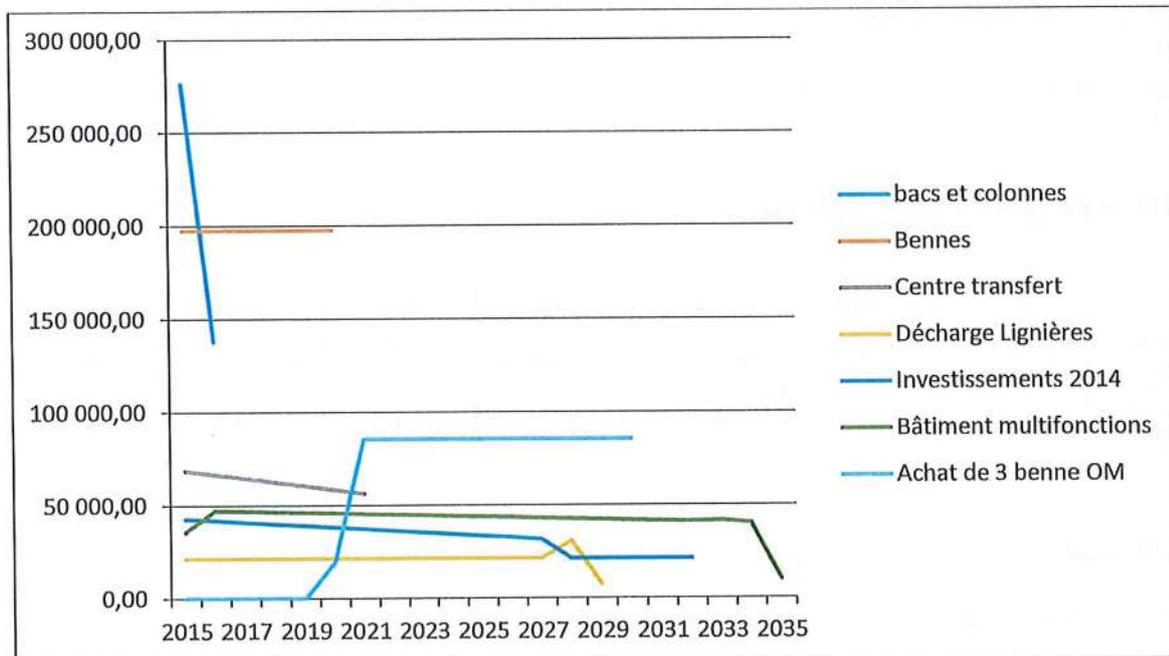
ID : 041-254102023-20230223-01_2023-DE



Remboursement de la dette



Évolution du remboursement par emprunt



Répartition de la dette par emprunt

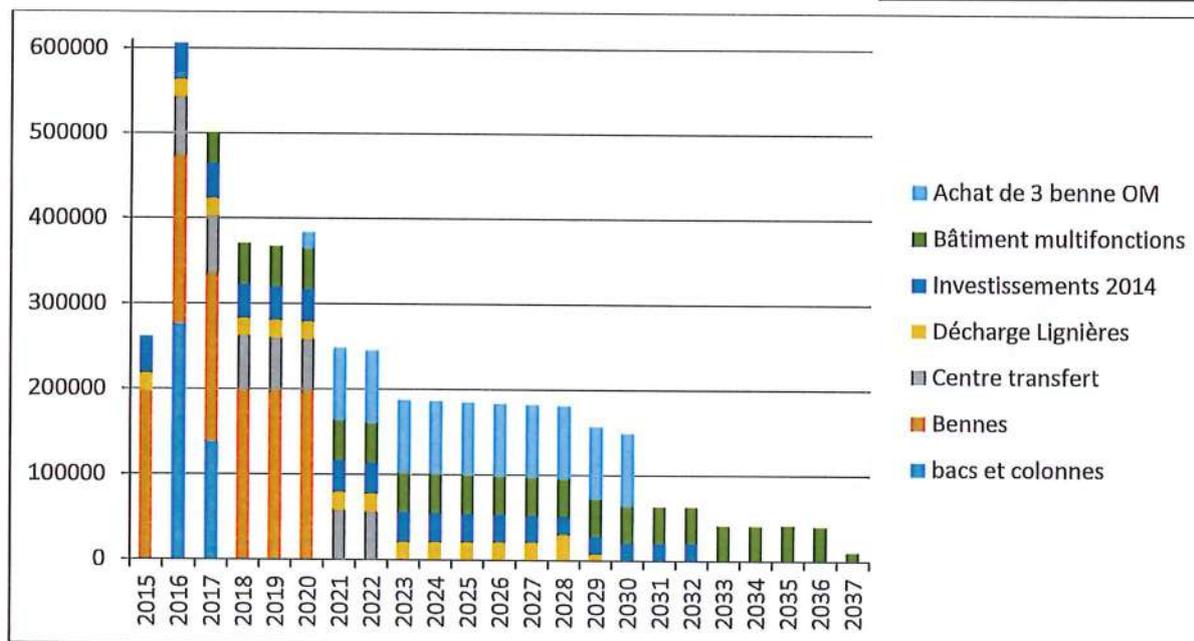
Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



ID : 041-254102023-20230223-01_2023-DE



Dette par habitant

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023:

1 715 038.25 €

Population au 1^{er} janvier 2022 :

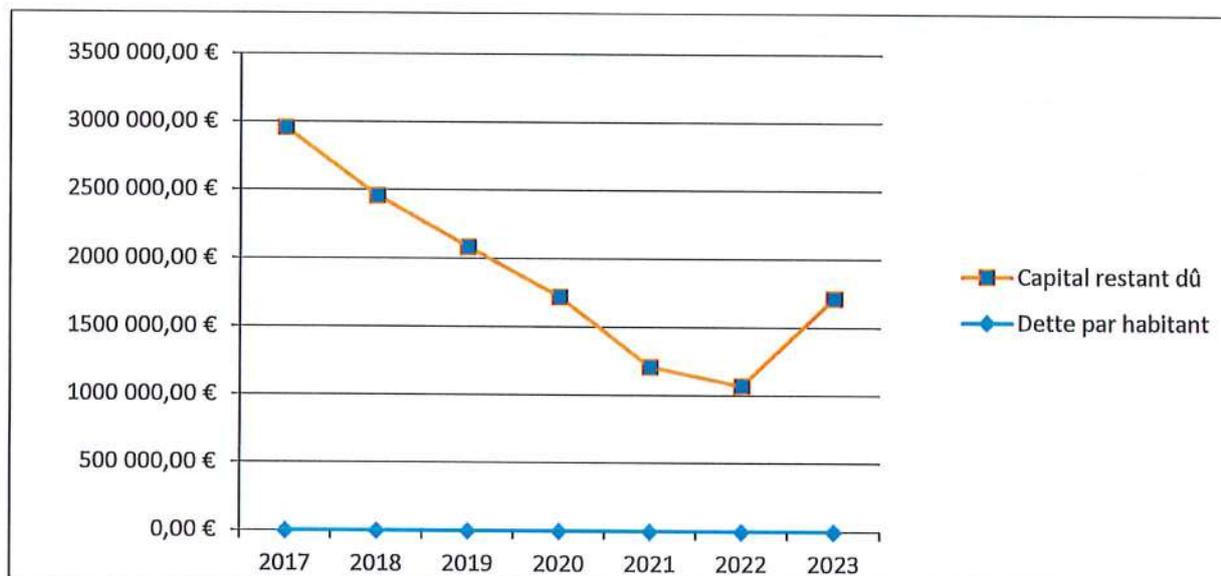
50 334

Dette par habitant au 1^{er} janvier 2022 :

34.07 €

Évolution de la dette par habitant

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû	2 956 751,42 €	2 456 202,98 €	2 085 269,97 €	1 721 048,79	1 210 777,61	1 072 515,78	1 715 038,25
Dette par habitant	55,85 €	46,63 €	39,63 €	33,02 €	23,49 €	20,98 €	34,07 €



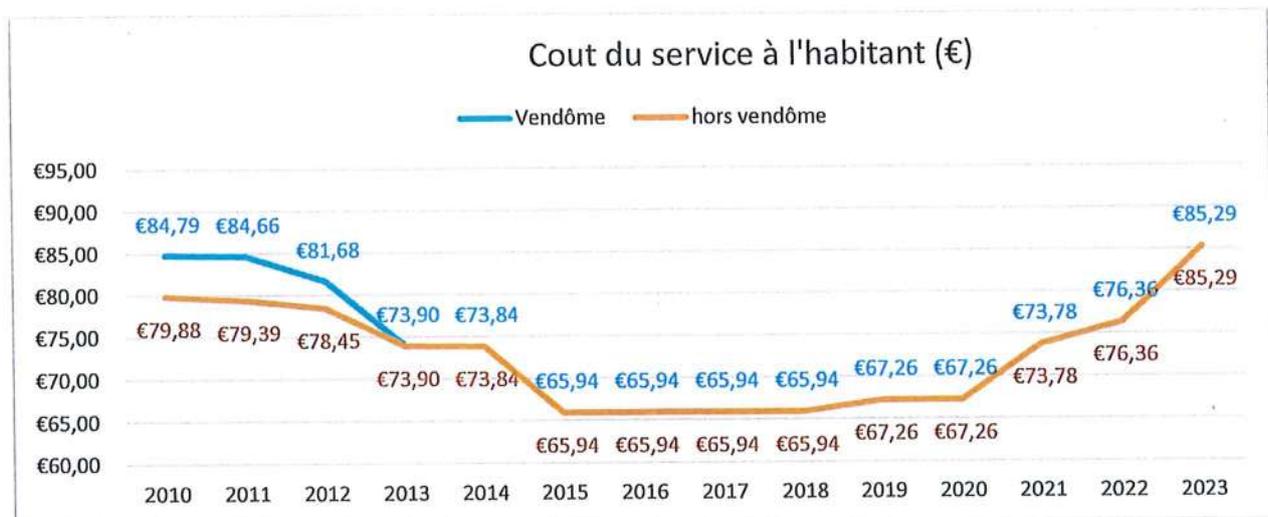


Évolution de la population DGF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	53 129	52 877	52 678	52 622	52 127	51 550	50 334
Différence/n-1	365	-252	-199	-56	-495	-577	-1 216
Pourcentage/n-1	0,69%	-0,47%	-0,38%	-0,11%	-0,94%	-1,11%	-2,36%

Évolution du coût par habitant

	Vendôme	hors vendôme
2010	84,79 €	79,88 €
2011	84,66 €	79,39 €
2012	81,68 €	78,45 €
2013	73,90 €	73,90 €
2014	73,84 €	73,84 €
2015	65,94 €	65,94 €
2016	65,94 €	65,94 €
2017	65,94 €	65,94 €
2018	65,94 €	65,94 €
2019	67,26 €	67,26 €
2020	67,26 €	67,26 €
2021	73,78 €	73,78 €
2022	76,36 €	76,36 €
2023	85,29 €	85,29 €



Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



ID : 041-254102023-20230223-01_2023-DE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



DOB ID : 041-254102023-20230223-01_2023-DE

FONCTIONNEMENT

nombre habitants : (1) 50 344

Recettes de fonctionnement par habitant

	Article	Montant	Recettes par habitant (*)
Remboursement rémunération	6419	60 000	1,19
Remboursement sur charge SS et prévoyance	6459	10 000	0,20
Redevance déchetterie	70388	35 000	0,70
Redevance hors syndicat	70611	2 000	0,04
Redevance spéciale (2)	70688	700 000	13,90
Revente matières	7078	400 000	7,95
Autres redevables (salaires Valeco)	70848	35 000	0,70
Fctva	744	5 000	0,10
Dotations/participations	74		0,00
dont Communautés communes (3)		4 292 987	85,27
dont Eco-Emballages		639 500	12,70
dont Eco-système		0	0,00
Autres subventions	7478	110 000	2,18
Autres attributions et participations	7888	110 000	2,18
Produits financiers	76	0	0,00
Produits exceptionnels (charges Valeco)	7718	120 000	2,38
Opération d'ordre	Art 042	10 000	0,20
report excédent exercice antérieur	Art 002	2 507 651	49,81
TOTAL RECETTES		9 037 138	179,51

(1) base estimée population DGF 2022

(2) redevance spéciale payée par les commerçants, les administrations, les associations

(3) Participation des communautés de communes

(*) Recettes par habitant hors fiscalité

Dépenses de fonctionnement par habitant

	Article	Montant	Dépenses par habitant
Fournitures	60	511 500	10,16
Services extérieurs	61	500 500	9,94
Marchés transport, tri, incinération	611	2 080 000	41,32
Marchés pour les déchetteries	611	1 410 000	28,01
Autres services extérieurs	62	198 000	3,93
Impôts et taxes	63	7 000	0,14
Charges de personnel	Chap.12	2 383 084	47,34
Autres charges de gestion courante	65	274 700	5,46
Intérêts des emprunts	66	30 000	0,60
Charges exceptionnelles	67	50 000	0,99
Provisions pour dépréciations	68	20 000	0,40
Amortissements	Art.042	300 000	5,96
Opération d'ordre	Art.042	10 000	0,20
Virement à la section d'investissement	Ligne 023	1 181 752	23,47
Dépenses imprévues	Art.022	80 602	1,60
TOTAL DEPENSES		9 037 138	179,51

INVESTISSEMENT

	Article	Montant
Recettes d'investissement		
Report résultat 2022	Art. 001	661 539
FCTVA	Art 10222	20 000
Virement de la section fonctionnement	Ligne 021	1 181 752
Amortissements	Chap. 040	300 000
Opération d'ordre	Chap. 041	10 000
TOTAL RECETTES		2 173 292

Dépenses d'investissement		
Emprunts	Art.16411	160 445
Frais d'études collecte bio-déchets	2 031	65 000
Concessions et droits similaires	2 051	2 500
Acquisition terrains	Art 211	132 199
Panneau déchetteries	2 135	55 000
Travaux déchetterie	2 135	130 000
Reconditionnement des 6 bom		120 000
Matériel de transport	2 182	800 000
Matériel informatique	2 183	45 000
Mobilier	2 184	15 000
Autres immobilisations corporelles (bacs, composteurs, colonnes)	2 188	618 148
Lignièrès part société	261	20 000
Opération d'ordre	Art 040	10 000
TOTAL DEPENSES		2 173 292